
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

CALENDRIER DES EXAMENS - DROIT

CONSEILS PRÉLIMINAIRES

Veillez à noter scrupuleusement vos dates et heures d'examen. En cas d'**erreur** de votre part, **aucune épreuve** spéciale ne sera **mise en place**.

Vous devez toujours vous présenter aux épreuves (écrites et orales) **muni de votre carte d'étudiant** ou à défaut **d'une pièce d'identité officielle** (carte d'identité, passeport, permis de conduire). En l'absence de celle-ci vous ne pourrez accéder à la salle d'examen.

Epreuves écrites : vous devez vous **présenter** à l'entrée de l'amphithéâtre **30 minutes avant le début de l'épreuve**.

Epreuves orales : en raison du grand nombre d'épreuves orales à organiser, certains **candidats** sont convoqués à **2 oraux** sur les **mêmes créneaux** horaires. Les enseignants sont avertis de la situation particulière de ces étudiants. Si vous êtes dans cette situation vous devez vous présenter à un des oraux et demander à l'enseignant de passer en priorité afin que vous puissiez vous présenter sans trop de retard à votre 2^{ème} oral.

CALENDRIERS

Le planning des examens est publié sur le bureau virtuel de votre année d'études, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Épreuves liées aux matières libres : veuillez vous informer auprès de la Faculté ou du service organisateur.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr